



## *Bien comprendre ma régularisation de charges*

Chaque locataire est tenu de payer un loyer et des charges tous les mois. Ces charges correspondent aux dépenses engagées pour vous par Hamaris (chauffage, entretien des parties communes, contrat d'entretien des équipements etc.). Ces montants sont directement liés à l'évolution du coût de la vie, du prix de l'énergie et des services. Une fois par an, une régularisation intervient pour comparer les provisions versées et les dépenses réelles réglées par Hamaris. Le trop-perçu est reversé au locataire ou dans le cas contraire un complément vous est demandé.

# Zoom sur mon décompte

## individuel

Chaque année, vous recevez un **décompte individuel de charges** qui répertorie les dépenses réalisées et les compare aux provisions mensuelles déjà versées. Nous vous expliquons en détail ce document.

DECOMPTÉ INDIVIDUEL DE CHARGES *						
Référence tiers/contrat/local [REDACTED]			DESTINATAIRE			
Référence immeuble : [REDACTED]			Nom du locataire et adresse			
ADRESSE LOCAL [REDACTED]						
Période 2019 PERIODE DE REGULARISATION 2019			Date d'envoi : 16.03.2020		F. 1/1	
Désignation <b>1</b>	Montant à répartir <b>2</b>	Unité de répartition <b>3</b>	Votre base <b>4</b>	Total des bases <b>5</b>	Jours de présence <b>6</b>	Votre Quote-part <b>7</b>
CHAUFFAGE (COMB+ELEC+ENTR+EAU)	4 690.69	SCHAUFF 19	73.00	764.00	252/252	448.19
ENTRETIEN ROBINETTERIE	69.84	ROBINETTER	1.00	3.00		23.28
ELECTRICITE/ENTRETIEN VMC COLL	804.22	VMC COLLEC	73.00	764.00		76.84
EAU DES COMMUNS	13.25	EAU COMMUN	73.00	764.00		1.27
FRAIS PERSONNEL ENTRETIEN	1 016.40	NET P. COM	73.00	764.00		97.12
ENTRETIEN ESPACES VERTS	249.61	ESP. VERTS	73.00	764.00		23.85
ORDURES MENAGERES	9 152.43	ORD. MENAG	73.00	6 390.21		104.55
FOURNITURE EAU CHAUDE	3 496.83	EAU CHAUDE	16.00	230.00		243.26
<b>Total des quote-parts</b>						<b>1 018.36</b>
<b>Total provisions appelées</b>						<b>1 112.60</b>
<b>Nous vous devons</b>						<b>94.24</b> <b>8</b>
<b>Facturation d'eau :</b> Vos index d'eau 2019 sont (consommation = index fin - index début) Compteur:EAU CHAUDE conso: 16.00 (9.000 = 108.000-99.000) (7.000 = 115.000-108.000) <b>9</b>						
Période chauffage : du 01.01.2019 au 05.06.2019 et 27.09.2019 au 31.12.2019						

1. Désignation des charges récupérables
2. Total des dépenses de l'immeuble à répartir entre les locataires
3. Codification interne
4. Votre base pour répartir votre part de dépense (surface habitable, unité logement, consommation individuelle)
5. Total des bases à répartir (somme des surfaces habitables des lgts, nbre de lgts...)
6. Votre temps de présence dans le logement pour l'année (jours)
7. Le montant de vos dépenses (montant à répartir x base / total des bases)
8. Votre solde : différence entre votre quote-part et les provisions versées
9. Détail de votre consommation d'eau chaude